

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

der...die...das lernen mit Spass

Nom :

Prénom :

Adresse :

Lieu :

Tél. privé : prof.:Natel parents :

Natel enfant :

Adresse email parents :

Niveau d'allemand :

➤ Année scolaire (enfant):.....

➤ Niveau d'allemand (adulte) :

Les cours d'allemand à choix (cocher ce qui convient)

- | | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1P à la fin de la scolarité | (10 x 50 min. CHF 220.-) |
| <input type="checkbox"/> Cours 2 à 3 enfants | (10 x 50 min. CHF 250.-) |
| <input type="checkbox"/> Cours privés pour enfants | (10 x 50 min. CHF 300.-) |
| <input type="checkbox"/> Cours adulte | (10 x 50 min. CHF 500.-) |
| <input type="checkbox"/> Cours pour jeune en gymnase | (10 x 50 min. CHF 350.-) |
| <input type="checkbox"/> Cours raccordement | (10 x 50 min. CHF 350.-) |

L'inscription pour l'année est de 40.- Fr. par personne.

Conditions générales (annexe à lire)
(Site : www.cours-allemand-pour-tous.ch)

Lu et accepté à....., le.....

Signature :

der...die...das lernen mit Spass

Cours d'allemand

CONDITIONS GENERALES

1. L'inscription se fait par écrit à l'aide du formulaire d'inscription et sera prise en considération dès l'acquittement intégral du montant des cours. Les cours auront lieu selon le calendrier scolaire de « der...die...das ». Les sièges administratifs de « der...die...das » est c/o et Margrith Ackermann, 1040 Echallens.
2. Les cours sont payables d'avance par e-Banking ou directement cash avant la première leçon. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
3. Afin d'assurer une bonne qualité de cours, l'animatrice de « der...die...das » fixe un nombre minimum de 2 et maximum 6 personnes. Les montants payés ne feront l'objet d'aucun remboursement ni réduction, sauf exceptions (maladie avec certificat médical sur une durée minimale de 4 semaines consécutives). Les absentes à cause des camps d'école ne seront pas remboursées !
4. Toute résiliation dans le courant de l'année scolaire devra être annoncée de manière orale à l'animatrice minimum un mois avant la fin d'un trimestre et confirmée par courrier recommandé à l'administration de « der...die...das ». Elle ne prendra effet qu'à la fin d'un trimestre.
5. Un entretien entre les parents et l'animatrice du cours peut être demandé et fixé sur rendez-vous à l'avance avec cette dernière.
6. Dans le but d'assurer le bon déroulement des cours, une lettre d'avertissement sera adressée aux parents d'un élève indiscipliné et/ou perturbateur. Les animatrices de « der...die...das » se réservent le droit d'exclure sans remboursement et/ou dédommagement tout élève jugé perturbateur.
7. Les enfants restent sous l'entière responsabilité du parent responsable jusqu'à ce que le cours débute et dès que le cours se termine.
8. Les élèves doivent être assurés individuellement pour le risque d'accident.
9. Par sa signature sur le bulletin d'inscription, le parent et ainsi les adultes du cours attestent avoir pris connaissance du règlement et s'engage à respecter les conditions générales du cours « der...die...das ».